



MAISON & JARDIN // PISCINE

CONSTRUIRE SA PISCINE : suivez le guide !

Du rêve au projet, de la conception à la réalisation, la construction d'une piscine est une grande aventure.

Et comme toutes les aventures elle n'est pas sans risque, il y a beaucoup de paramètres à maîtriser et de petites erreurs peuvent avoir de grandes conséquences. Chaque type de piscine a ses spécificités et il est parfois bien difficile d'y voir clair. Suivez nos conseils afin d'anticiper les difficultés à venir... et réussir son projet !

Outre les diverses options disponibles sur la forme, plusieurs paramètres sont à prendre en compte lors de l'achat de votre piscine. L'emplacement, les styles, les revêtements, les filtres, le coloris de votre eau et tout autre équipement... Voici quelques indications pour vous aider dans votre projet.

L'EMPLACEMENT

Choisir l'implantation de votre nouvel espace de détente et de loisirs est essentiel. Afin de ne pas vous tromper, n'hésitez pas à prendre les conseils d'un professionnel.

Voici quelques paramètres essentiels à ne pas oublier. L'emplacement de votre piscine doit être :

- Le plus ensoleillé possible,
- À l'abri des regards indiscrets,
- Abrité du vent,
- Correctement orienté dans le sens des vents dominants,
- Intégré harmonieusement dans le paysage.

FORMES ET STYLES : LES TYPES DE BASSINS

Aujourd'hui, les utilisateurs s'orientent vers des piscines enterrées moins grandes qu'auparavant mais beaucoup mieux équipées. Les propriétaires font souvent le choix de personnaliser leur piscine et ajoutent des équipements au bassin : balnéo, nage à contre-courant...

Les hors-sol : la simplicité

Ce sont des piscines à "poser" à même le sol, elles nécessitent parfois une chape pour être posées. Il en existe pour tous les budgets puisque leur prix peut varier de quelques centaines d'euros jusqu'à atteindre les quelques milliers d'euros. Il est indispensable de porter son choix sur un produit de bonne qualité assurant des garanties suffisantes pour une bonne utilisation. Il existe certaines piscines hors sols qui peuvent être semi-enterrées, il faut dans ce cas suivre scrupuleusement les indications du fabricant.

Les bétons : le "sur-mesure"

Ces piscines sont construites selon des procédés de construction traditionnels et exclusivement par des professionnels qui font des



▲ //Modèle **Piscinelle** B05.5

bassins "sur mesure", selon les besoins et les envies du futur propriétaire en fonction des cahiers des charges spécifiques.

Les panneaux : la souplesse

Panneaux en acier, polymères, aluminium, béton précontraint... le choix des matières est grand, pour une installation à confier à un professionnel ou un montage à faire soi-même si l'on est bon bricoleur. Les panneaux peuvent s'assembler de multiples façons, permettant une grande souplesse dans le choix de la forme du bassin.

Les monocoques : la rapidité

Ce type de piscine entièrement préfabriquée en polyester peut être montée très rapidement par un artisan. Toutefois, les monocoques, qui doivent faire le trajet de l'usine jusqu'au jardin sont tenus à des dimensions permettant leur transport. La mise en place nécessite une excellente préparation du terrain d'accueil.

LES REVÊTEMENTS ET LES FILTRES

Faire appel à un bon professionnel, c'est se dispenser de s'encombrer l'esprit avec les contraintes techniques de l'ouvrage. Un professionnel saura vous guider vers la technique qui correspond à votre budget et à vos besoins.

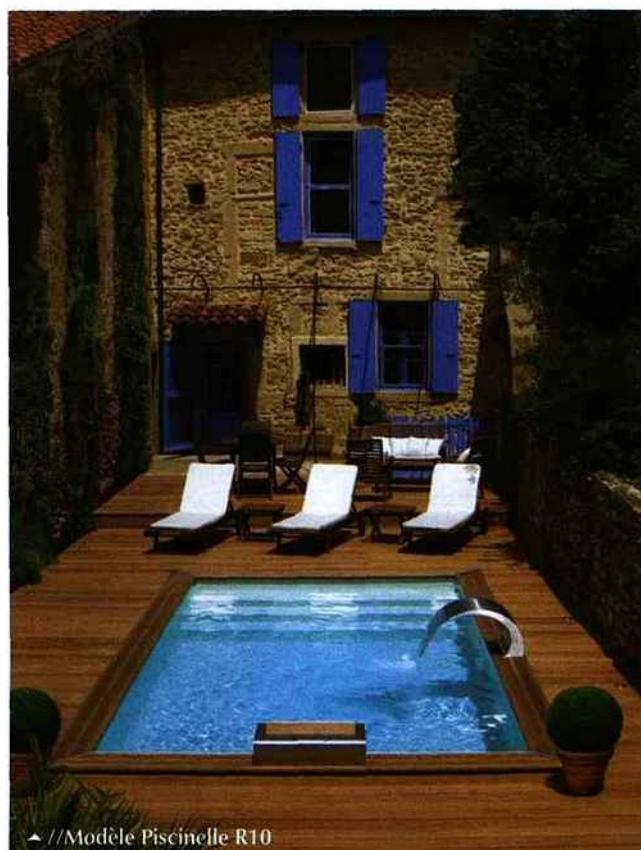
Les revêtements

Les enduits de décoration : Les enduits de décoration sont posés par des professionnels qui les appliquent en général aux piscines en béton. Ils facilitent l'entretien de la piscine.

Les liners : En PVC, le liner est fabriqué aux dimensions du bassin. Il offre la possibilité de choisir différents motifs et est facile à entretenir.



▼ // Modèle Idoine Piscines



▲ // Modèle Piscinelle R10

Les carrelages : Le carrelage est très décoratif pour le revêtement interne de la piscine mais il doit être posé sur une surface parfaitement étanche, travail délicat à réaliser par un professionnel.

Les polyesters : Le polyester est utilisé pour les piscines monocoques préfabriquées ou pour les structures en béton ou en application sur maçonnerie par des professionnels.

Les filtres

La filtration est l'action mécanique qui sert à obtenir une bonne qualité de l'eau. Le principe est simple : l'eau qui est aspirée dans le bassin par les buses d'aspiration et par les skimmers part vers un filtre qui va traiter l'eau mécaniquement en retenant les particules et cette eau sera ensuite réinjectée dans le bassin. Une bonne filtration permet de minimiser l'utilisation de désinfectant.

Filtre à sable, finesse de filtration : 40 µ (microns) : Comme son nom l'indique, avec ce type de filtre, l'eau est purifiée en passant à travers du sable. Le décolmatage s'effectue à contre-courant, le filtre doit donc être raccordé au tout à l'égout.

Filtre à cartouches, finesse de filtration : 20 µ : Pour que le filtre soit performant, la cartouche doit être maintenue dans un bon état de propreté. Très facile d'entretien, la cartouche se nettoie au jet.

Filtre à diatomites, finesse de filtration : 5 µ : L'un des filtres les plus performants du marché, en majorité utilisé par des professionnels. L'eau est purifiée en passant à travers des algues microscopiques : les diatomites.

Poches filtrantes, finesse de filtration : 20 µ : Un tout nouveau mode de filtrage. Lorsque la poche filtrante multicouche est encrassée, il suffit de la changer.

SÉCURITÉ ET PROTECTION

Les professionnels de la piscine rappellent que la loi rend obligatoire les dispositifs de sécurité pour les piscines enterrées et semi-enterrées. Cependant, les piscines hors-sol doivent elles aussi faire l'objet de la même attention.

BON À SAVOIR

La plupart des accidents ont lieu pendant les baignades elles-mêmes, c'est-à-dire lorsque les dispositifs de sécurité n'ont plus de rôle à tenir. Il faut savoir, les statistiques le prouvent, que la majorité des noyades sont dues à un défaut de surveillance et touchent des personnes qui ne savent pas nager. La plus grande vigilance de la part des adultes est donc indispensable : un enfant a vite fait un tour !

Les barrières de protection (NF P 90 306)

La hauteur minimale des barrières doit être de 1m10 entre deux points d'appui. Elles doivent être équipées d'un portillon à double déverrouillage simultané à l'épreuve des enfants et correctement installées et scellées. Elles sont souples ou rigides. Leur portillon doit être correctement refermé après la baignade.

Les alarmes de piscines (NF P 90 307)

Plusieurs systèmes existent pour la piscine : système de détection de chute et d'immersion, système de détection de passage, système de détection par balayage à faisceaux optiques. Important : l'intervention d'un adulte en moins de 3 mn est indispensable si elles se déclenchent car elles signalent un danger immédiat.

Les couvertures de sécurité (NF P 90 308)

La bâche de sécurité : Après la baignade, la couverture de sécurité, tendue sur la plage ou posée avec des barres transversales, constitue un véritable "couvre-ciel" qui empêche l'enfant de tomber à l'eau. Couverture à barres, volet roulant, bâche solide tendue à l'extérieur des margelles, fonds mobiles de piscines : plusieurs modèles existent.

La couverture automatique : Les lattes doivent être faites d'un matériau suffisamment résistant pour apporter une protection maximale. Une fois la piscine recouverte, il ne faut pas oublier d'accrocher correctement les attaches de la couverture en bout de bassin.

Les abris de piscines (NF P 90 309)

L'abri doit être refermé (fermeture sécurisée) après utilisation de la piscine. L'ouverture ne doit pouvoir s'effectuer que par un adulte. Aucun de ces systèmes ne doit pouvoir être actionné par un enfant de moins de 5 ans et l'intervention d'un adulte est requise en présence de tous les systèmes : après la baignade, il doit refermer la barrière, la couverture, l'abri, vérifier la réactivation de l'alarme.

Cet équipement de taille qui se divise en trois catégories, télescopiques, relevables/empilables et fixes présente de nombreux avantages. S'il est un gage de sécurité en tant qu'enclos fermé, il permet une utilisation de la piscine plus longtemps dans l'année, un meilleur maintien de la température par effet de serre et une réduction des risques de pollution de l'eau par des éléments extérieurs.



O'FIT est spécialisé dans la création de locaux techniques et le traitement de l'eau (régulation et automatisation) destiné aussi bien pour les particuliers que pour les piscines publiques.

La boutique vous propose également ses nombreux équipements de loisirs aquatiques tels que l'aquabike, le matériel d'aquagym, l'aide à la nage et les équipements de protection UV pour les petits.

Faites le plein d'idées cadeaux ! À découvrir sur le site www.ofit.fr

Piscines hors-sol : des dispositifs de sécurité existent

Même si ceux-ci ne sont pas officiellement obligatoires, les professionnels de la piscine ont également développé des dispositifs de sécurité pour les piscines hors-sol. Parmi ces équipements, complémentaires à la vigilance d'un adulte, on trouve notamment des couvertures de sécurité, des alarmes périmétriques, etc. De plus, quelques règles élémentaires sont à suivre comme : privilégier le choix d'un bassin dont les parois sont d'une hauteur supérieure à 1,10 mètre, s'équiper d'une échelle relevable et relever cette échelle à chaque fin de baignade, supprimer tout élément pouvant servir de marche-pied pour accéder à la piscine, etc.

Plus d'infos sur www.piscine-bonheur.fr

